

Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014 (Regina 2014 JAAN) / Regina 2014 North American Indigenous Games (NAIG)

Accord d'Engagement, de Consentement et de Renonciation pour les bénévoles

En vue d'être accepté(e) en tant que bénévole pour la Société Hôte des Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014 (Société Hôte), j'accepte et je reconnais les points suivants:

1. Offrir mes services de bénévolat et mon engagement horaire à la Société Hôte sans rémunération (ou salaire) ou toute autre considération; et me conformer aux directives de la Société Hôte au mieux de mes habilités;
2. Compléter les sessions de formation, travailler un nombre minimum d'heures de bénévolat (12 heures), et porter l'uniforme officiel tel qu'exigé;
3. Placer tous mes biens personnels dans un endroit sécurisé pendant mes heures de bénévolat pour la Société Hôte ou aux bureaux de la Société Hôte ou à d'autres sites; et de comprendre et d'accepter que la Société Hôte n'est pas responsable de la perte, du vol ou de l'endommagement de mes biens personnels;
4. S'abstenir de commettre quoi que ce soit qui puisse compromettre ma sécurité ou la sécurité des autres;
5. De ne pas participer ou de ne pas aider n'importe qui dans les activités de communication publique ou de promotion concernant :
 - a. La Société Hôte ou le Conseil des Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord (NAIGC) sans l'accord antérieur écrit d'approbation; ou
 - b. N'importe quelle organisation ou mouvement pendant mes heures de service ou pendant mes activités de bénévolat pour la Société Hôte;
6. Accepter ma provision de services ou d'activités de bénévolat, tout en pouvant être photographié(e) ou filmé(e) de n'importe quelle manière, pour l'utilisation de la Société Hôte dans ses programmes éducatifs ou de promotion;
7. Autoriser la Société Hôte pour diriger les premiers secours et un traitement médical comme requis, si je suis blessé ou malade pendant mes heures de service de bénévolat; et
8. À l'unique et absolue discrétion de la Société Hôte, celle-ci peut mettre fin à mon engagement de bénévolat et à mes services de bénévolat si je ne respecte pas les provisions de cet accord ou si je me comporte d'une mauvaise façon, c'est à dire ce qui pourrait affecter de manière défavorable les intérêts de la Société Hôte, du Conseil des JAAN ou tout simplement des Jeux.

La Loi sur la Protection des Renseignements Personnels et les Documents Électroniques (LPRPDE)

Résultant de ma candidature au poste de bénévole et conformément aux exigences des politiques de la Société Hôte; celle-ci recevra des informations personnelles de ma part. Conformément à la LPRPDE et aux politiques de la Société Hôte, les informations personnelles reçues de ma part, seront détenues de manière sûre et digne de confiance, et seront utilisées seulement : pour mener des activités de présélection exigées par les

politiques de la Société Hôte, et par les lois fédérales, provinciales et territoriales; en relation avec mon activité de bénévole qu'on pourra m'assigner et pour des objectifs d'accréditation; de me fournir des renseignements de temps en temps sous forme de document et sous forme électronique; pour communiquer avec moi; pour reconnaître mes efforts de manière individuelle et de manière collective; et généralement pour des rapports de statistiques à propos des bénévoles; autrement quand c'est exigé par la loi.

En fournissant mes informations personnelles à la Société Hôte, j'accepte ces utilisations et divulgations mentionnées ci-dessus.

Décharge et exonération de responsabilité

Je reconnais que certains postes de bénévoles comportent certains risques de blessures physiques ou de perte de vie. Puisque la Société Hôte et le Conseil des JAAN s'efforcent de limiter ces risques, ceux-ci ne peuvent pas être complètement éliminés. Compte tenu de l'acceptation par la Société Hôte de ma candidature en tant que bénévole et en acceptant ci-dessous, je (ou si j'ai moins de 18 ans, mes parents ou le gardien légal) donne/donnent mon/leur accord au fait de renoncer à réclamer tout dédommagement, et exonère donc de toute responsabilité potentielle la Société Hôte, le Conseil des JAAN et leur direction, leurs agents, assureurs, employé(e)s, bénévoles et participant(e)s (des Jeux de Regina 2014 NAIG-JAAN) concernant la perte et les dommages aux biens, et les blessures à cette personne (y compris la mort) causé(e)s complètement ou en partie, par mes services ou activités de bénévolat pour la Société Hôte ou par la négligence, par les actions ou l'inaction, des Jeux JAAN de Regina 2014, des autres participant(e)s et des tiers. La portée de cette renonciation est destinée à être aussi large et inclusive que le permet la loi applicable.

En acceptant la présente déclaration, je reconnais entière responsabilité pour mon intérêt et renonce donc à porter toute réclamation future vis-à-vis des JAAN de Regina 2014 (NAIG). **Je déclare expressément et explicitement que c'est mon intention de renoncer à intenter des actions en responsabilité et à porter des réclamations vis-à-vis des Jeux (JAAN-NAIG) de Regina 2014; et je comprends qu'en faisant ceci, je renonce à tout droit de porter une réclamation contre les Jeux (JAAN-NAIG) de Regina 2014, de quelque manière que ce soit.**

C'est aussi mon intention d'identifier cette renonciation comme s'imposant à moi en étant obligatoire comme pour le déclarant et mes héritiers, successeurs; et comme cédant aux lois de l'État du Canada et devrait être couverte par les lois du Canada, interprétée et appliquée conformément aux lois du Canada. Tout procès ou toute procédure judiciaire ou d'autres demandes en réparation découlant de ou concernant cette renonciation, devra être intenté(e) à l'État du Canada, à la Cour Fédérale d'Appel, à Regina, Saskatchewan.

